

Les Cahiers de droit



Pierre TRUDEL et France A. BRAN, *Droit de la radio et de la télévision*, Montréal, Éditions Thémis, 1991, 1 180 p., ISBN 2-89400-003-0.

Pierre Lemieux

Volume 33, numéro 4, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043184ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043184ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lemieux, P. (1992). Compte rendu de [Pierre TRUDEL et France A. BRAN, *Droit de la radio et de la télévision*, Montréal, Éditions Thémis, 1991, 1 180 p., ISBN 2-89400-003-0.] *Les Cahiers de droit*, 33(4), 1304–1305.
<https://doi.org/10.7202/043184ar>

Dès les premières éditions, les auteurs ont délibérément limité leur analyse de la législation provinciale à certaines dispositions particulières. Il serait toutefois éminemment souhaitable que l'ouvrage traite de la procédure d'appel devant la Cour du Québec et la Cour d'appel, des nombreux crédits d'impôt issus des derniers discours sur le budget du ministre des Finances du Québec et de la taxe sur le capital. Il faut également espérer qu'une nouvelle édition soulignera les parallèles et divergences entre la taxe fédérale sur les produits et services et la nouvelle taxe de vente du Québec.

Ces quelques suggestions ne visent qu'à améliorer un ouvrage déjà remarquable que l'on ne saurait trop recommander à toutes les personnes qui veulent acquérir une formation de base en droit fiscal canadien.

Henri-Louis FORTIN
Université Laval

Pierre TRUDEL et France A. BRAN, **Droit de la radio et de la télévision**, Montréal, Éditions Thémis, 1991, 1 180 p., ISBN 2-89400-003-0.

À la toute première ligne de leur ouvrage, les auteurs écrivent que « l'univers de la radio et de la télévision fascine ; il inquiète parfois ».

La radiodiffusion, de par ses caractères techniques, dépasse les frontières et oscille entre la mondialisation et la localisation. Elle permet à tout individu d'être à l'écoute des événements de son quartier et en même temps d'être un citoyen du monde. Par ailleurs, les nouvelles technologies n'offrent pas seulement la possibilité d'une écoute passive mais aussi celle d'une participation interactive. Dans notre nouvelle société de communication de la fin du xx^e siècle, depuis que la programmation individuelle est devenue une réalité, il revient au consommateur d'organiser en quelque sorte son indépendance à l'égard des médias. Il dispose en effet de canaux interactifs permettant de choisir un film parmi d'autres, d'accéder à l'information de dernière minute et même

d'effectuer des transactions commerciales. Le son et l'image sont ainsi devenus les véhicules par excellence de l'information, du divertissement et de la culture. Comme toute activité reliée à un service public, l'entreprise audiovisuelle est régie par un ensemble de règles juridiques complexes s'inscrivant tant dans le droit public que dans le droit privé.

Ces règles de droit sont en grande partie méconnues des juristes, sauf de quelques initiés. L'ouvrage de Trudel et Bran a donc le mérite de contribuer à une meilleure compréhension du droit de la radio et de la télévision. Au contraire de ce qui se produit pour plusieurs ouvrages de droit sur le marché, les auteurs ne sont pas tombés dans la facilité de fournir une simple description des textes de lois et une énumération des arrêts portant sur le sujet. Dans l'introduction, au cours de l'exposé de leur méthode de recherche, ils écrivent « que le cadre juridique de la radiodiffusion repose au premier chef sur des rationalités ou des valeurs au nom desquelles émergent des demandes visant à encadrer certains aspects. Lorsqu'il cherche à contribuer à la mise en œuvre de politiques, l'encadrement juridique est généralement tributaire des valeurs, souvent contradictoires, qu'on essaie d'y refléter. Il ne peut donc s'analyser en faisant abstraction de ces valeurs. Ces valeurs sont même captées par le droit qui en fait des notions chargées de signification et de conséquences judiciaires. C'est cela qu'il faut mieux comprendre, c'est là que réside l'essence du droit canadien de la radio et de la télévision. » Tout au long de l'ouvrage, nous retrouvons ce souci d'interpréter la règle juridique et d'en comprendre le fondement.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première, intitulée : « L'univers de la radiodiffusion », contient une analyse des contextes technique, historique et international. Elle comprend également une étude du cadre constitutionnel en deux sections consacrées respectivement au partage des compétences et aux droits et libertés garantis par la Constitution. À notre avis, cette étude constitutionnelle est trop sommaire. Un volume

traitant du droit canadien de la radio et de la télévision devrait accorder beaucoup plus d'importance aux problèmes constitutionnels. La liberté d'expression, d'opinion et de presse est qualifiée par la loi suprême de liberté fondamentale ; elle joue dans le cadre de la société canadienne, une société libre et démocratique, un rôle essentiel et constitue la pierre angulaire du droit de la radio et de la télévision. Une étude plus approfondie de cette liberté aurait peut-être été souhaitable. Il aurait été intéressant et très bénéfique pour l'avancement du droit de traiter de cette liberté en relation avec le statut du journaliste. Le présent ouvrage est malheureusement silencieux sur le rôle et l'indépendance du journaliste ainsi que sur les problèmes des relations de travail entre ce dernier et les entreprises de télécommunications.

La deuxième partie traite de la réglementation et de la surveillance de la radiodiffusion. La radio et la télévision, étant devenues au fil des ans des services publics essentiels, se doivent d'être réglementées et surveillées étroitement par des organismes autonomes et indépendants. Le premier chapitre est consacré, entre autres, à une analyse du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La structure du Conseil, sa mission, ses moyens d'action, le contrôle de ses décisions et ordonnances et son pouvoir d'autoréglementation y sont étudiés. Les chapitres suivants sont consacrés aux principes fondamentaux de la réglementation de la radiodiffusion, aux activités visées par la *Loi sur la radiodiffusion*, à la propriété et à l'exploitation des entreprises de radiodiffusion, à la programmation et à la publicité. La matière qui fait l'objet de la deuxième partie se retrouve pour la première fois traitée en profondeur. Quelques articles ont abordé certains points en particulier, mais il faut souligner le mérite des auteurs qui ont réussi à présenter une étude très approfondie et — presque — complète du sujet. En particulier, les chapitres sur le CRTC, la programmation et la publicité sont du plus vif intérêt.

La troisième partie de l'ouvrage contient une étude de certaines activités des entre-

prises de radiodiffusion, soit la transmission par satellite, la radio, les entreprises de programmation télévisuelle, la câblodistribution, la radiodiffusion autochtone et ethnique ; elle traite également des entreprises publiques et des entreprises communautaires. Cette troisième partie comporte beaucoup d'informations ; elle permet de prendre conscience de l'étendue et de la complexité du droit de la radiodiffusion.

Cet ouvrage saura intéresser de nombreux juristes, et pas seulement ceux qui travaillent dans le domaine des communications, à la fois par la somme considérable de renseignements législatifs et jurisprudentiels qu'il contient, par son analyse et par sa critique constructive.

Nous sommes donc en présence d'une véritable œuvre doctrinale.

Pierre LEMIEUX
Université Laval

Alain PRUJINER, *Traité et documents internationaux usuels en droit commercial international*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1992, 798 p., ISBN 2-89127-208-0.

Au cours des 30 dernières années, les échanges commerciaux internationaux ont connu un grand essor dû à plusieurs facteurs : le développement des moyens de transport, l'émergence de nouvelles technologies, l'amélioration des systèmes de communication, etc. Inévitablement, il en découle que cette évolution s'est progressivement traduite sur le plan légal par un encadrement normatif. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les recueils regroupant les textes juridiques n'abondent pas dans ce domaine du droit. On ne saurait donc passer sous silence la parution d'un ouvrage consacré aux traités et documents internationaux, et ce, d'autant plus que l'auteur, Alain Prujiner, a choisi de les publier en version française et anglaise.

Il importe de spécifier que cet ouvrage ne traite que des aspects privés du commerce international. L'auteur introduit la matière